



SAINT SULPICE D'ARNOULT

Afin de rechercher ensemble, et pour chaque habitant le bien être, la convivialité et la paix, La commune de Saint Sulpice d'Arnoult vous propose :

Une charte de bon voisinage.

Bonjour Voisin...



...Vivons ensemble à la campagne !

L'espace rural est aujourd'hui en constante évolution, de nouveaux habitants viennent vivre à la campagne pour trouver une meilleure qualité de vie et profiter du calme. Mais la campagne c'est aussi des quartiers récents avec leurs contraintes, le lieu de travail des agriculteurs et aussi un patrimoine sensoriel avec ses bruits et ses odeurs.

Cette évolution nécessite que chacun prenne conscience de l'autre afin que chacun trouve sa place dans notre commune.

« La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe la nature ; pour règle la justice ; pour sauvegarde la loi ; sa limite morale est dans cette maxime : Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait. »
Extrait de la déclaration des droits de l'homme du 24 juin 1793.

Notre commune est notre lieu de vie, chacun contribue à son respect :



Chant du coq, tintement des cloches, braiement de l'âne ou odeurs, autant de bruits et d'effluves qui font partie de la campagne sont naturels, et j'en accepte la présence.

- J'attends le jour de la collecte pour sortir mes poubelles (ou la veille au soir) et je la rentre le jour du ramassage.
- Je respecte la propreté des espaces communs et je veille à les nettoyer en cas de salissure accidentelle.
- Je taille mes haies en limite de propriété, elles ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni chez mon voisin.
- Je veille à la propreté et à l'aspect extérieur de ma maison en contribuant au bon aspect de mon village.
- Je composte mes déchets verts ou je les emmène à la déchetterie, car il est interdit de les brûler.



Le bruit est l'ennemi de tous :

- J'évite de bricoler ou tondre ma pelouse en dehors des horaires permis :
Les jours ouvrables :
De 8h30 à 12 h et de 14h à 19h 30
Les samedis de 9h à 12 h et de 15 h à 19h
Les dimanches, jours fériés, de 10h à 12 h
- Si je dois effectuer des travaux ou fêter un événement, je préviens mes voisins en recueillant leur consentement et je fais mon possible pour modérer les nuisances.
- J'évite de laisser tourner un moteur ou un engin bruyant au delà du nécessaire.
- Je ne laisse pas mon chien aboyer sans raisons de manière intempestive.

LE BRUIT



Question :

Animaux, moissonneuses... Pourquoi tout ce bruit ?



La loi protège la santé et l'environnement :

Article R.1336-5 du code de la santé publique, modifié par le décret n°2017-1244 du 7 août 2017

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité »

La vitesse et le non respect du code, dans le village nous met en danger...

Pour la sécurité de tous :

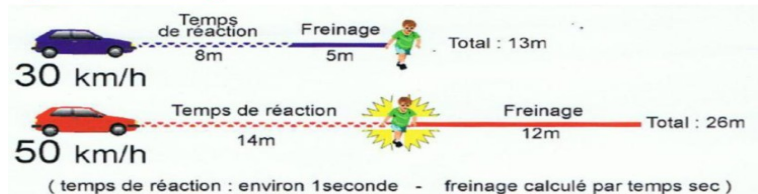
- Je respecte la vitesse autorisée dans le village et je roule lentement sur les parkings et aux abords de l'école ou des arrêts de bus.
- Je respecte la signalisation et les piétons



En 13 m :
- à 30 km/h la voiture s'arrête
- à 50 km/h le conducteur n'a même pas eu le temps de commencer à freiner

-Piéton, je suis prudent, je respecte le code, je fais très attention à être toujours visible surtout de nuit

-Je respecte et accompagne les personnes plus vulnérables



- Je veille à ne gêner personne lorsque je stationne mon véhicule même pour peu de temps. Je ne me gare ni sur les trottoirs, ni sur les passages piétons, ni sur les places réservées, privées ou handicapés.

En milieu agricole, mieux se comprendre pour mieux s'entendre :



Le milieu rural est le support d'une activité économique agricole soumise aux contraintes des lois du marché, de la nature, de la météorologie et du vivant. Elle est rythmée par les cycles des saisons.

Je respecte le travail et les obligations des agriculteurs, eux mêmes me respectent dans le cadre de la charte départementale :



Site internet : Charte riverains-Charente maritime

Nos animaux sont sous notre responsabilité, évitons qu'ils soient nuisibles :

- Je tiens mon animal en laisse et je ne le laisse pas errer
- Je m'assure que mon compagnon ne soit pas une nuisance (bruits ou odeurs) pour mes voisins. Il ne doit pas causer de troubles au voisinage par des aboiements répétés.
- Je ramasse ses déjections sur la voie publique.
- Je ne nourris pas les animaux errants, je les signale, je les mets à l'abri et je contacte la mairie

Bien vivre ensemble et en paix... l'affaire de chacun d'entre nous... ?

Nos enfants sont à l'école ensemble ou dans le même club de sport.

On se retrouve à la fête de l'école, pendant les manifestations de village. On se voit régulièrement dans les commerces. Autant être en bons termes, d'autant qu'entre voisins, les services sont toujours les bienvenus, et notre sécurité peut aussi en dépendre: La vigilance et l'alerte de notre voisinage nous protègent, surtout avec l'aide de « Voisins vigilants ».

Ainsi, si la campagne offre un cadre de vie, que beaucoup nous envie, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement : Pour notre bien-être et notre tranquillité, nous sommes dépendant les uns des autres.

Vivre en paix entre voisins est de notre responsabilité :

Respect mutuel

Tolérance

Dialogue



Le Maire, Liliane SIGNAT

l'intéressé (e)